

<https://enseignants.se-unsa.org/Contre-le-harcelement-la-mobilisation-oui-la-precipitation-non>



enseignants de l'Unsa



Contre le harcèlement : la mobilisation oui, la précipitation non !

- Presse - Communiqués de presse -

Date de mise en ligne : lundi 12 juin 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le harcèlement est une question centrale dans les préoccupations quotidiennes des personnels et lorsque des drames interviennent, c'est l'ensemble de la communauté éducative qui est en deuil et meurtrie.

Pour le SE-Unsa, si la sensibilisation des élèves au cyberharcèlement est une nécessité, organiser en urgence une heure d'information efficace n'a aucun sens, *a fortiori* lorsque l'annonce est faite le dimanche pour une mise en œuvre quelques jours plus tard. Pour obtenir les effets escomptés, il faut laisser aux équipes le temps de penser et de préparer leurs interventions auprès des collégiens.

De la même manière, annoncer la mise en place d'un référent de plus n'est pas en phase avec la réalité. La question du harcèlement est - et doit rester - l'affaire de tous les personnels de l'établissement.

Le dispositif de prévention contre le harcèlement (*Phare*) nécessite du temps de formation, d'appropriation et, plus encore, de mise en œuvre dans le temps long et le quotidien des écoles et établissements.

La question du harcèlement ne se limite ni aux portes de l'École ni au temps scolaire. C'est donc également un travail à conduire en cohérence avec les parents d'élèves, les acteurs de la société et notamment avec les dirigeants de réseaux sociaux dont la responsabilité en matière de modération et de publication est centrale.

Pour le SE-Unsa, si la mobilisation s'avère indispensable, la précipitation n'est pas de mise. Il faut se donner le temps d'agir avec l'ensemble des acteurs de l'Éducation nationale, mais plus largement, de la société. C'est la condition nécessaire pour que les jeunes dans nos établissements puissent vivre leur scolarité dans les conditions de sérénité et de sécurité auxquelles ils peuvent légitimement prétendre. Tout harcèlement à l'encontre d'un enfant ou d'un jeune est inacceptable, mais on ne résoudra pas cet insupportable problème à coups d'annonces précipitées.

Paris, le 12 juin 2023

Élisabeth Allain-Moreno
Secrétaire générale du SE-Unsa

Attachée de presse
Brigitte Biardoux
01 44 39 23 93